



CONTRIBUTION AUX TRAVAUX DE LA COP DES HAUTS-DE-FRANCE

o

o o

Comme proposé par courrier en date du 9 août 2024, nous souhaitons apporter notre contribution aux travaux des COP sur plusieurs axes, en lien avec les orientations de la feuille de route. L'un des enjeux majeurs identifié est de renforcer la collaboration entre les collectivités territoriales et les entreprises. Notre ambition est de démontrer que le secteur des carrières peut jouer un rôle clé dans cette coopération, en particulier autour des thèmes du transport, du recyclage, de la gestion de l'eau, de la restauration des espaces naturels ou encore du développement d'énergies renouvelables.

1. Transport et décarbonation

Notre secteur présente des synergies intéressantes à exploiter, notamment en matière de transport. Nous mettons un accent particulier sur le transport fluvial et ferroviaire, qui permettent de réduire significativement l'empreinte carbone de l'industrie des carrières. En effet, le transport représente la principale source de génération de CO₂ dans nos activités. L'utilisation de transports alternatifs nécessite des terrains connectés à ces modes de transport pour développer la massification. De fait, en planifiant au mieux ces emplacements avec les collectivités locales, nous pouvons participer activement aux efforts de décarbonation et favoriser une transition plus écologique de nos opérations logistiques.

2. Schéma Régional des Carrières

La parution du Schéma Régional des Carrières, prévue pour 2025, constituera un point de référence essentiel pour les collectivités. Ce schéma leur fournira une meilleure connaissance des ressources du sous-sol, des besoins en matériaux, des enjeux environnementaux et des scénarios d'approvisionnement. Cela aidera les collectivités à planifier leur développement en tenant compte des richesses géologiques et des opportunités économiques qu'elles offrent.

3. Recyclage des matériaux

Le recyclage des matériaux, et plus spécifiquement des déchets inertes du BTP, est un enjeu majeur pour notre territoire. Ce processus permet d'optimiser l'exploitation des gisements et des ressources naturelles, tout en transformant les déchets de déconstruction en ressource. Il est crucial que les collectivités se familiarisent davantage avec les matériaux recyclés. D'autant plus que la réglementation impose désormais l'intégration d'éléments recyclés dans les Cahiers des Clauses Techniques Particulières (CCTP) des marchés publics (loi AGEC n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire). Cette approche est en cohérence avec la Responsabilité Élargie des Producteurs pour les Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (REP PMCB). De plus, elle renforce le maillage du territoire, tout en réduisant les coûts et l'empreinte carbone liés au transport.

En région Hauts-de-France, la production de granulats recyclés est de 3,5 Mt, soit 75 % du potentiel de déchets potentiellement recyclables. Nous devons collectivement accroître nos efforts pour capter les flux qui échappent actuellement à la filière et utiliser plus ces matériaux dans la logique du bon matériau, au bon endroit pour le bon usage.

4. Gestion de l'eau d'exhaure

L'utilisation de l'eau d'exhaure, issue de l'exploitation des carrières, est également un sujet d'importance. Aujourd'hui, certains sites de carrières jouent un rôle dans le maintien des débits nécessaires à la préservation de certains écosystèmes. Des projets territoriaux émergent autour de la valorisation de ces eaux, qu'elles soient utilisées pour des applications potables, agricoles ou industrielles. Les collectivités peuvent tirer parti de cette ressource pour faire des économies sur les réseaux d'approvisionnement des communes concernées (arrosage des espaces vert, etc.). Les réflexions doivent être menées à l'échelle des territoires pour développer l'économie circulaire sur ce sujet.

5. Restauration des espaces naturels

En parallèle, les carrières contribuent à la restauration d'espaces naturels. Cela inclut la création de chemins pédestres, de zones de loisirs avec des initiatives de sensibilisation à l'environnement. Certaines carrières, en partenariat avec les collectivités locales, sont réhabilitées pour devenir des espaces de promenade et de biodiversité. Ces zones offrent ainsi à la population des lieux de quiétude et d'éducation à la préservation de la nature, renforçant le lien entre la réhabilitation des sites et l'intérêt général. Ces pratiques doivent être mieux connues des acteurs de la biodiversité.

6. Développement d'énergies renouvelables

Le SRADDET de la région Hauts-de-France encourage le développement des énergies renouvelables sur des espaces déjà artificialisés ou sur des anciennes carrières. En effet, les carrières réaménagées offrent des espaces pouvant accueillir ces énergies. Toutefois, cela nécessite une véritable concertation entre les différents acteurs concernés, et en particulier les collectivités et les services de l'Etat afin de lever les freins réglementaires qui, parfois, bloquent les projets de développement d'ENR sur les sites de carrières.

7. Formations pour accompagner la transition

Enfin, il est important de souligner que des formations existent pour accompagner la montée en compétences, tant dans les métiers liés aux carrières et à la production de béton prêt à l'emploi que dans le secteur du recyclage des matériaux de déconstruction. Ces formations sont essentielles pour répondre aux besoins croissants en matière de transition vers des pratiques plus durables, tout en favorisant l'employabilité locale.

Conclusion : Une coopération importante

L'objectif de cette note est de faire passer un message, l'industrie des carrières est pleinement disposée à développer des projets en partenariat avec les collectivités territoriales. Nous souhaitons faire de la région des Hauts-de-France un exemple de coopération réussie entre les activités extractives et les acteurs locaux, dans une démarche de développement durable. Grâce à ces collaborations, nous pouvons transformer les défis environnementaux en opportunités pour nos territoires.